

# Mindua, Antoine Kesia-Mbe

[Original : français]

## Note verbale

La Mission permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) et, se référant à sa note ICC-ASP/13/006 du 18 février 2014, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement de la RDC a décidé de présenter la candidature du Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua pour les élections des juges de la CPI qui auront lieu lors de la treizième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra à New York du 08 au 17 décembre 2014.

La nomination du Juge Mindua a suivi la procédure applicable en RDC pour la désignation des juges de la plus haute juridiction, et sa candidature est présentée au titre de la liste B, conformément au paragraphe 3 (a) et au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut. Le Juge Mindua répond parfaitement aux exigences visées au paragraphe 3 (b) (i) et (ii) aussi bien qu'au paragraphe 4 (a) (i) de l'article 36 du Statut.

Le Juge Mindua est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Il a œuvré au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et il travaille actuellement au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). En plus de sa vaste pratique juridique et judiciaire, le Juge Mindua jouit également d'une solide expérience diplomatique. Car il a été Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire et Représentant Permanent de la RDC auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève. Enfin, le Juge Mindua dispose d'une large expérience académique. Docteur en Droit international public, il est aussi professeur de Droit pénal international, de Droit international public, et du Droit international des Droits de l'homme.

Le Juge Mindua possède des connaissances professionnelles avérées et une solide pratique dans le domaine du Droit humanitaire et des Droits de l'homme au niveau tant national qu'international. Un exposé de ses qualifications est joint à cette note conformément au paragraphe 4 (a) de l'article 36 du Statut. La candidature du Juge Mindua a reçu l'aval de l'Union Africaine (UA) par la décision Doc.EX.CL/821 (XXIV) 21-28 janvier 2014.

---